

Unité enquêtée

Identifiant :

Raison sociale :

**Coordonnées de la personne répondant
à ce questionnaire :**

Nom :

Téléphone :

Courriel :

**Si vous n'êtes pas cette personne,
merci de compléter vos coordonnées :**

Nom :

Prénom :

Fonction :

Tél :

Courriel :

**Investissements pour
protéger l'environnement
- ANTIPOLE 2019**

Pour nous contacter :

Courriel :

Commentaires et remarques :

Votre réponse était attendue pour le 06/07/2020. Merci de nous retourner ce questionnaire dans les meilleurs délais, à l'adresse suivante :



Code Bar

Vu l'avis favorable du Conseil national de l'information statistique, cette enquête reconnue d'intérêt général et de qualité statistique, est obligatoire. Visa n°2020A070EC (arrêté en cours de parution) du Ministre de l'Économie et des Finances, valable pour l'année 2020.

Aux termes de l'article 6 de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 modifiée sur l'obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, les renseignements transmis en réponse au présent questionnaire ne sauraient en aucun cas être utilisés à des fins de contrôle fiscal ou de répression économique.

Questionnaire confidentiel destiné à l'Institut national de la statistique et des études économiques. La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses faites à la présente enquête par les entreprises individuelles. Elle leur garantit un droit d'accès et de rectification pour les données les concernant. Ce droit peut être exercé auprès de l'Institut national de la statistique et des études économiques.

INSEE NORMANDIE - SSNE
5 RUE CLAUDE BLOCH
BP 95137
14024 CAEN CEDEX
FRANCE

I : Informations générales

Quelles dépenses prendre en compte dans le questionnaire ?

De par son activité de production, votre établissement génère de la pollution (émissions de gaz à effet de serre, émissions polluantes, déchets...). Vous êtes donc amené à lutter contre cette pollution. Dans ce questionnaire, nous vous demandons de préciser certaines dépenses afférentes à cette lutte. Il s'agit de vos dépenses d'investissement, d'étude ou de gestion destinées à minimiser l'impact de votre activité sur l'environnement, celles que vous engagez avec l'idée de protéger l'environnement et non pas celles nécessaires à la production qui s'avèreraient, finalement, avoir un impact favorable sur l'environnement. Sont donc exclues les dépenses relatives à la sécurité et à l'hygiène des personnes travaillant sur le site (par exemple : « désamiantage », casques anti-bruit...), ainsi que celles ayant pour seul objectif la réduction des consommations de matière première ou d'énergie.

Une dépense donnée ne peut apparaître qu'à un seul endroit du questionnaire (aucun double compte entre les différentes rubriques et sous-rubriques décrites ci-dessous ne doit apparaître).

→ 1. Le code APE de votre établissement est-il bien le :

- oui
- non

→ Si vous avez répondu "OUI" à cette question et que votre code APE commence par '33', veuillez passer à la question 3 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ Si vous avez répondu "OUI" à cette question et que votre code APE ne commence pas par '33', veuillez passer à la question 4 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. Si ce n'est pas le cas, merci de préciser votre code APE :

→ Si votre code APE ne commence pas par "33", veuillez passer à la question 4 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 3. Si votre code APE commence par 33 : votre activité est-elle réalisée uniquement chez le client ?

- oui
- non

→ 4. L'effectif de votre établissement en 2019 était-il toujours compris entre ces bornes :

- oui
- non

→ Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 6 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 5. Si ce n'est pas le cas, merci d'indiquer votre effectif salarié au 31/12/2019 :

→ 6. Votre établissement a-t-il une activité de production ou fabrication (industrielle, artisanale ou énergétique) ?

- oui
- non

→ Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 8 du module I

➔ 7. Si ce n'est pas le cas, précisez clairement la nature de l'établissement (gestion administrative, comptable ou informatique, R&D, centre d'essais, entrepôt...)

➔ 8. Votre réponse à ce questionnaire regroupe-t-elle les réponses de plusieurs établissements ?

- oui
- non

➔ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 10 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 9. Merci de préciser l'identité de ceux-ci (numéro Siret a minima), sans répéter celle de votre propre établissement :

siret	raison sociale
<input type="text"/>	

➔ 10. L'enquête porte sur les dépenses effectuées au cours de l'exercice comptable 2019. Veuillez indiquer sa date de clôture :

J J M M A A A A

➔ 11. Veuillez indiquer la durée de cet exercice, en mois :



➔ 12. En 2019, votre établissement comportait-il une installation classée pour la protection de l'environnement (articles L.511-1 et L.511-2 du code de l'environnement) ?

- oui
 non



Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 14 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 13. Était-elle soumise à :

- autorisation préfectorale ?
 enregistrement (autorisation simplifiée) ?
 déclaration ?

➔ 14. En 2019, votre établissement avait-il une certification environnementale (ISO 14001, EMAS, 1.2.3 Environnement) ?

- oui
 non



Si vous avez répondu "OUI" à cette question, veuillez passer à la question 16 du module I. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 15. Si votre établissement n'avait pas de certification environnementale, était-il :

en voie de certification ?

- oui non

détenteur d'une autre certification ou labellisation (Imprim'vert,...) ?

- oui non

➔ 16. Combien de personnes dans votre établissement sont affectées aux activités de protection de l'environnement (en équivalent temps plein - ETP) ?*

Si votre entreprise a plusieurs établissements, merci de comptabiliser les ETP affectés à ces activités dans votre établissement, et non dans l'ensemble de l'entreprise.



Si personne n'est affecté aux activités de protection de l'environnement dans votre établissement, veuillez passer à la question 1 du module II. Sinon, veuillez poursuivre.

➔ 17. Parmi ces personnes, y a-t-il un spécialiste entièrement dédié à l'environnement ?

- oui
 non

II : Etudes pour protéger l'environnement

Au cours de l'année 2019 vous avez pu mener des études visant à protéger l'environnement de votre activité. Leurs coûts sont à préciser dans cette partie, en distinguant ce qui relève, d'une part, des études en prévision d'un investissement (question 2) ; d'autre part, des études réglementaires ou d'impact, des audits pour obtenir une certification, etc. (question 3). La part des achats de services dans la totalité des études est à préciser dans la question 4. Elle s'applique à la somme des montants déclarés aux questions 2 et 3.

Les études pour protéger l'environnement sont des achats de services ou des coûts internes d'ingénierie destinés à améliorer la connaissance ou à établir une synthèse de l'effet de vos activités sur l'environnement (sont exclues les dépenses destinées au développement d'écoproduits). Les coûts internes incluent les frais de personnel (salaires + charges sociales) au prorata du temps passé sur le projet.

→ 1. Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, réalisé des études visant à protéger l'environnement de votre activité ?

- oui
 non



Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 1 du module III. Sinon, veuillez poursuivre.

→ 2. Veuillez indiquer ci-dessous, pour chaque domaine environnemental, le montant dépensé pour les études en prévision d'un investissement pour la protection de l'environnement (en milliers d'euros (k€), hors TVA)

	Montants
Eaux usées*	k€
Déchets hors radioactifs*	k€
Protection de l'air*	k€
Limitation des émissions de gaz à effet de serre*	k€
Bruits et vibrations*	k€
Sols, eaux souterraines et de surface*	k€
Sites, paysages et biodiversité*	k€
Autres : rayonnement, R&D sur l'environnement...*	k€

→ 3. Veuillez indiquer ci-dessous le montant dépensé pour les autres études (dossiers ICPE, préparation dossier certification, études d'impact, études réglementaires, audits...) (en milliers d'euros (k€), hors TVA)*

k€

→ 4. Indiquez la part des achats de services dans la totalité des études (si pas de sous-traitance, mettre 0)*

%



→ 5. Merci de préciser les études menées :

III : Investissements pour protéger l'environnement

Ils concernent les achats de **bâtiments, terrains, machines ou équipements** destinés à **traiter, mesurer, contrôler ou limiter la pollution** générée par l'activité de votre établissement.

Attention : un investissement donné ne doit être comptabilisé qu'une seule fois :

- soit en III.2 pour les investissements entièrement dédiés à la protection de l'environnement ;
- soit en III.5 pour les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale.

Investissements matériels entièrement dédiés à la protection de l'environnement (dits spécifiques)

Au cours de l'année 2019 vous avez pu notamment investir pour protéger l'environnement dans des matériels, bâtiments et terrains dédiés entièrement à l'environnement. Il s'agit alors d'investissements spécifiquement dédiés à l'environnement, comme par exemple : matériel de mesure des polluants, filtres, décanteurs, bennes, bacs de rétention...

→ 1. Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements spécifiquement dédiés à l'environnement (voir exemples ci-dessus) ?

- oui
 non

→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 4 du module III. Sinon, veuillez poursuivre.



➔ 2. Merci de répartir les montants investis selon les domaines environnementaux et la nature de ces investissements (en milliers d'euros (k€), hors TVA)

	Pré-traitement, traitement et élimination*	Mesure et contrôle*	Recyclage, tri et valorisation*	Préventions des pollutions*	Total
Eaux usées*	k€	k€	k€	k€	k€
Déchets hors radioactifs*	k€	k€	k€	k€	k€
Protection de l'air*	k€	k€	k€	k€	k€
Limitation des émissions de gaz à effet de serre*	k€	k€	k€	k€	k€
Bruits et vibrations*	k€	k€	k€	k€	k€
Sols, eaux souterraines et de surface*	k€	k€	k€	k€	k€
Sites, paysages et biodiversité*	k€	k€	k€	k€	k€
Autres : rayonnement, R&D sur l'environnement...*	k€	k€	k€	k€	k€

➔ 3. Merci de préciser vos principaux investissements spécifiques :



Investissements matériels pour changement de procédé : achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale (dits intégrés)

Au cours de l'année 2019, vous avez pu investir dans des outils de production en faisant le choix qu'ils soient plus performants en matière environnementale que d'autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires. Cette rubrique concerne ces achats de matériels qui permettent de générer moins de pollution par rapport à d'autres outils disponibles sur le marché (exemples : acquisition de véhicules électriques moins polluants, de machines moins bruyantes, émettant moins de fumées, moins de gaz à effet de serre, générant moins de déchets...). Seules les dépenses décidées dans le but de lutter contre la pollution sont ici prises en compte. Attention : un investissement déclaré ici ne doit pas déjà figurer dans le tableau III.2. Cette rubrique ne comprend pas les équipements en amont ou en aval de la production tels que les stations d'épuration, les décharges ou les installations de pré-traitement ou traitement des déchets ou eaux usées (à inclure dans la partie III, question 2).

→ 4. Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, investi dans des équipements de production plus performants en matière environnementale ?

Si l'équipement dans lequel vous avez investi n'est pas plus cher que les autres, il n'est pas à prendre en compte.

- oui
 non



Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 1 du module IV. Sinon, veuillez poursuivre.

Pour vos investissements pour changement de procédé, on demande d'abord le montant global de l'investissement (question 5) puis la part relevant de la protection de l'environnement (exprimée au choix en montant - question 6 - ou en pourcentage - question 7).

→ 5. Indiquez le montant global de l'investissement pour changement de procédé, c'est-à-dire les achats d'équipements de production plus performants en matière environnementale (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

k€

→ 6. Indiquez, au sein de ce montant global, la part relevant de la protection de l'environnement. Elle correspond au surcoût lié à l'achat d'un équipement moins polluant qu'un produit remplissant les mêmes fonctions disponible sur le marché (en milliers d'euros (k€), hors TVA).

Cette part « environnement » peut être estimée en comparant le prix de votre équipement à celui des autres équipements disponibles sur le marché. Il s'agit du surcoût de votre investissement par rapport au moins onéreux des autres équipements possédant des fonctions et caractéristiques similaires, à l'exception des considérations de protection de l'environnement (via la comparaison de devis, par exemple).

k€

→ 7. Ou, si vous préférez, indiquez en pourcentage la part estimée relevant de la protection de l'environnement

Cette part ne peut pas être égale à 100%.

%



➔ 8. Merci de répartir la part environnement de ces investissements entre les domaines suivants :
(donner si possible une estimation par domaine, ou à défaut, indiquer 100 % dans le domaine jugé principal)

	Ventilation en %
Eaux usées*	%
Déchets hors radioactifs*	%
Protection de l'air*	%
Limitation des émissions de gaz à effet de serre*	%
Bruits et vibrations*	%
Sols, eaux souterraines et de surface*	%
Sites, paysages et biodiversité*	%
Autres : rayonnement R&D sur l'environnement*	%
Total	100%

➔ 9. Merci de décrire vos nouveaux outils de production améliorant la protection de l'environnement :

SPREP



IV : Dépenses courantes pour protéger l'environnement

Elles correspondent aux frais d'exploitation et de gestion courante engagés pour protéger l'environnement, par opposition aux dépenses d'investissement ou d'études.

Les dépenses courantes correspondent aux coûts annuels d'exploitation et d'entretien d'une activité, d'une technique, d'un processus ou d'un équipement ayant pour objectif de prévenir, de réduire, de traiter ou d'éliminer les pressions environnementales générées par l'activité de votre établissement.

Ces coûts peuvent être :

- externes : facturés par des tiers (y compris les loyers de location longue durée)

- ou internes : frais de personnel (salaires + charges sociales).

Il peut s'agir aussi bien de dépenses réalisées régulièrement que de dépenses exceptionnelles. Les amortissements sont exclus.

Dépenses de fonctionnement et d'entretien des équipements entièrement dédiés à l'environnement

Les dépenses courantes prises en compte ici correspondent aux dépenses de fonctionnement des équipements entièrement dédiés à la protection de l'environnement*

→ 1. Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, engagé des dépenses nécessaires au fonctionnement des équipements entièrement dédiés à la protection de l'environnement ?

- oui
 non

→ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 4.

→ 2. Merci de répartir les dépenses nécessaires au fonctionnement des équipements entièrement dédiés à la protection de l'environnement, selon les domaines environnementaux et la prise en charge en interne ou non de ces dépenses (en milliers d'euros (k€), hors TVA)

Les amortissements et les redevances de crédit-bail sont exclus.

Si certaines de ces dépenses ne peuvent être déterminées précisément, merci de fournir une estimation.

	Achats de services*	Coûts internes*
Eaux usées*	k€	k€
Déchets hors radioactifs*	k€	k€
Protection de l'air*	k€	k€
Limitation des émissions de gaz à effet de serre*	k€	k€
Bruits et vibrations*	k€	k€
Sols, eaux souterraines et de surface*	k€	k€
Sites, paysages et biodiversité*	k€	k€
Autres : rayonnement R&D sur l'environnement*	k€	k€
Total	k€	k€

➔ **3. Merci, le cas échéant, de répartir vos dépenses de compensation selon leurs domaines environnementaux (en milliers d'euros (k€), hors TVA)**

Les dépenses de compensation sont liées au dispositif réglementaire dit « Séquence ERC : éviter, réduire, compenser ». Si les mesures déjà prises par votre entreprise pour réduire ou éviter les impacts d'un projet sont insuffisantes, vous avez peut-être mis en œuvre des mesures compensatoires qui peuvent être des restaurations/réhabilitations de milieu (exemple : restauration de berges), des créations (exemple : d'abris pour la faune) ou des évolutions des pratiques de gestion du milieu (exemple : abandon ou forte réduction du traitement phytosanitaire). Si certaines de ces dépenses ne peuvent être déterminées précisément, merci de fournir une estimation.

	Dépenses de compensation*	
Eaux usées*		k€
Déchets hors radioactifs*		k€
Protection de l'air*		k€
Limitation des émissions de gaz à effet de serre*		k€
Bruits et vibrations*		k€
Sols, eaux souterraines et de surface*		k€
Sites, paysages et biodiversité*		k€
Autres : rayonnement R&D sur l'environnement*		k€
Total		k€

Paiement de diverses redevances, taxes et frais courants : Eau

Vous êtes susceptible d'avoir des factures et/ou notes de débit :

- de l'agence de l'eau (appel à redevances)
- du gestionnaire du réseau d'eau potable (entreprise en Délégation de Service Public ou collectivité)
- du gestionnaire de la station d'épuration collective.

Plusieurs dépenses peuvent être nulles : dans ce cas, merci de bien indiquer "0" (si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable).

➔ **4. Cochez cette case si vous n'êtes pas raccordé au tout à l'égout**

➔ **5. Indiquez le montant des frais et redevances pour la distribution de l'eau, y compris redevances pour prélèvements sur la ressource en eau (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :**

	Usages domestiques de l'eau*	Usages non domestiques de l'eau*
Frais pour la distribution de l'eau, hors redevance pour prélèvement sur la ressource en eau	k€	k€
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau*	k€	k€

➔ 6. Indiquez le montant des frais et redevances pour la collecte et l'assainissement des eaux usées, y compris redevances pour pollution de l'eau et redevance pour modernisation des réseaux de collecte (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

	Rejet des eaux usées domestiques*	Rejet des eaux usées non domestiques*
Frais pour collecte et assainissement des eaux usées, hors redevance pour pollution de l'eau et hors redevance pour modernisation des réseaux de collecte*	k€	k€
Redevance pour pollution de l'eau*	k€	k€
Redevance pour modernisation des réseaux de collecte*	k€	k€

Paiement de diverses redevances, taxes et frais courants : Déchets

Dépenses liées à la récupération et au traitement de vos déchets en distinguant le fait que vous fassiez appel à un prestataire de services ou aux services collectifs. Ces dépenses ne peuvent pas être nulles.

➔ 7. Avez-vous, au cours du dernier exercice comptable, engagé des dépenses liées à la récupération et au traitement de vos déchets auprès d'un prestataire de services ?

- oui
 non

➔ Si vous avez répondu "NON" à cette question, veuillez passer à la question 9.

➔ 8. Indiquez le montant de vos dépenses liées à la récupération et au traitement de vos déchets auprès de prestataires de services (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

Prendre en compte, ici, la collecte, l'enlèvement des déchets industriels, le transport, le traitement et l'élimination des déchets.

	Montants
Déchets non dangereux	k€
Déchets dangereux	k€

➔ 9. Indiquez le montant de vos dépenses liées à la récupération et au traitement de vos déchets auprès des services collectifs (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

Prendre en compte, ici, la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, la taxe incitative d'enlèvement des ordures ménagères (indiquée sur l'avis de taxe foncière), la redevance générale d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance incitative d'enlèvement des ordures ménagères, la redevance spéciale pour l'enlèvement des déchets assimilés ne provenant pas des ménages.

k€

➔ 10. Êtes-vous totalement exonéré de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères ?

- oui
 non

Païement de diverses redevances, taxes et frais courants : Divers (y compris TGAP)

Dépenses liées à des achats de services de protection de l'environnement : cotisations à des organismes spécialisés agréés (Citeo (Eco-emballages, Ecofolio), Aliapur, réseaux de surveillance de la qualité de l'air...), permis et redevances d'exploitation, taxes sur les émissions polluantes. Les paiements d'amendes sont exclus. Merci de bien indiquer "0" si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable.

➔ 11. Indiquez le montant des éco-contributions payées aux filières REP (Responsabilité Élargie du Producteur) (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

Par exemple : Citeo (Eco-emballages, Ecofolio), Aliapur, Eco-mobilier...

 k€

➔ 12. Indiquez le montant des autres taxes et cotisations sur les émissions et la dégradation de l'environnement (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

Par exemple : réseaux de surveillance de la qualité de l'air, certificat de garantie d'origine pour l'énergie...

 k€

➔ 13. Indiquez, pour chaque domaine, le montant dépensé au titre de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP) (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

En cas de difficulté pour détailler les montants par domaine, merci de renseigner à minima le total.

	Montants
Émissions polluantes dans l'air	k€
Déchets	k€
Lubrifiants	k€
Lessives	k€
Matériaux d'extraction	k€
Total	k€

Management environnemental et/ou de l'énergie

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion d'une entité (entreprise, service...) visant à prendre en compte l'impact environnemental de ses activités, à évaluer cet impact et à le réduire.

Merci de bien indiquer "0" si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable.

➔ 14. Indiquez le montant de vos achats de services liés au management environnemental (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

Par exemple : certification ISO 14001, ISO 50001, certification réglementation "éco-audit" (EMAS), bilan environnemental, formation...

 k€

➔ 15. Indiquez le montant de vos frais internes liés au management environnemental (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

Prendre en compte, ici, la cellule environnement, les informations internes ou externes et les formations.

 k€

Autres dépenses courantes (non prises en compte dans les rubriques précédentes)

Merci de bien indiquer "0" si aucune dépense n'a été effectuée au cours du dernier exercice comptable.

→ 16. Indiquez le montant de vos autres achats de services liés à la protection de l'environnement (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

Par exemple : primes d'assurances contre les risques de pollution, achats d'absorbants, de dispersants, emballages pour les déchets...

 k€

→ 17. Indiquez le montant de vos autres frais internes liés à la protection de l'environnement (en milliers d'euros (k€), hors TVA) :

 k€

Si vous avez répondu "0" à cette question, veuillez passer au module sur les temps de réponse et commentaires.

→ 18. Merci de préciser quels sont ces autres frais internes liés à la protection de l'environnement :

Temps de réponse et commentaires

→ Combien de temps avez-vous mis en tout pour répondre à cette enquête (recherche des données + remplissage du questionnaire) ?

 heures minutes

→ Commentaires et remarques éventuelles concernant l'enquête :